	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-733</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b><i>N° 2022-733</i></b>

---

**Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'activité en 2021 enregistre les effets de la progressive sortie de la crise sanitaire mais la facturation hors redevances versées par la Métropole ne représente que 28 % contre 47 % en moyenne sur la période 2017-2019.

Malgré un repli des charges depuis 2017, l'exploitation ne dégage pas de rentabilité à ce jour. Le résultat net de l'exercice 2021 est de – 1,1 M€. Cette perte s'atténue depuis 2015. Néanmoins, cette amélioration dépend d'événements extérieurs à la société (détail ci-après).

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31/12/2021, le résultat net est déficitaire (- 18,6 M€) et bien au-delà des prévisions (- 6,5 M€), soit un écart défavorable de – 12,1 M€. Sans la poursuite du soutien de la Métropole à travers la proratisation de la quote-part des recettes annexes due par SBA à Bordeaux Métropole (Recettes nettes garanties), mise en œuvre en 2020 et 2021 (explications § 2.2 et annexe 9), le déficit cumulé aurait été alourdi de 4,8 M€. La situation reste structurellement déficitaire et fait écho à l'origine une sous-estimation des charges.

**Des faits particulièrement significatifs ont marqué l'exercice 2021 et ont eu des répercussions sur la situation financière de la société (détail en annexe 3) :**

- La crise sanitaire de la Covid-19, dont les premiers effets se sont fait sentir en 2020, s'est poursuivie en 2021, entraînant d'importantes restrictions d'activité et donc une baisse drastique du chiffre d'affaires des événements par rapport à l'exercice 2019 : - 6,9 M€ en 2020 et - 5,6 M€ en 2021.
- La poursuite de l'ajustement des Recettes Nettes Garanties (RNG) initié en 2020. Cet ajustement est basé sur le rapport des recettes annexes réalisées aux recettes annexes prévues dans le modèle financier, méthode convenue entre les parties dans le respect du contrat de partenariat et de son article 21.1 relatif à la Force majeure. Ce dispositif a permis à SBA d'amoinrir ses charges de l'exercice 2021 de 2,34 M€.
- La poursuite des échanges techniques entre SBA et la Métropole sur l'activation par SBA du premier alinéa de l'article 14 du contrat de partenariat prévoyant une clause de revoyure quinquennale.
- 

**Des points d'alerte sont à noter :**

- La mise en œuvre demandée par SBA d'une modification du contrat de partenariat pour éviter la perspective d'une cessation de paiement annoncée par SBA début 2023.
- La situation sportive et financière du Club résident, racheté le 23 juillet 2021 par la société Jogo Bonito Group, qui se dégrade en 2021 et surtout 2022 avec une relégation sportive en Ligue 2 du FCGB au terme de la saison 2021/2022. Cette relégation sportive a été doublée par une relégation administrative en Nationale 1 par la DNCG le 14 juin 2022. La commission d'appel de la DNCG a confirmé le verdict lors de l'audition du FCGB le 5 juillet 2022.
- Après un recours exercé par le FCGB auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), ce dernier a rendu un avis favorable au maintien du FCGB en Ligue 2 le 25 juillet 2022.

Par une décision du 27 juillet 2022, le comité exécutif de la Fédération Française de Football (FFF), réuni en comité extraordinaire, a accueilli la proposition de conciliation du CNOSF et acté définitivement le maintien en Ligue 2 du FCGB.

**Des perspectives pour la Métropole sont à souligner avec l'accueil de grands événements sportifs d'intérêt métropolitain au stade Matmut Atlantique sur les prochaines années :**

- 5 rencontres dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby France 2023.
- 7 matchs du tournoi de football des Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Les demi-finales du Top 14 de rugby en 2025.

## SOMMAIRE

### SYNTHÈSE

1. LES CONTROLES
  - 1.1. Contexte de l'année
  - 1.2. Informations financières et opérationnelles
  - 1.3. Contrôles de Bordeaux Métropole
  - 1.4. Divergences entre SBA et Bordeaux Métropole
2. L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX
  - 2.1. L'activité
  - 2.2. Les résultats

Un chiffre d'affaires essentiellement constitué depuis 2020 des redevances versées par Bordeaux Métropole. Des activités annexes en légère reprise en 2021 après une chute en 2020.

Des charges d'exploitation toujours supérieures au chiffre d'affaires

Un résultat net déficitaire depuis le début du contrat et bien au-delà du prévisionnel

2.3. Le Bilan

2.4. Les indicateurs

2.5. Les perspectives 2022

Liste des annexes

### SYNTHÈSE

*Les principales caractéristiques du contrat font l'objet d'une annexe 1. La fiche d'identité est*

présentée en annexe 2.

## L'activité du stade en 2021 est marquée par la sortie progressive des effets de la crise sanitaire (détail § 2.1)

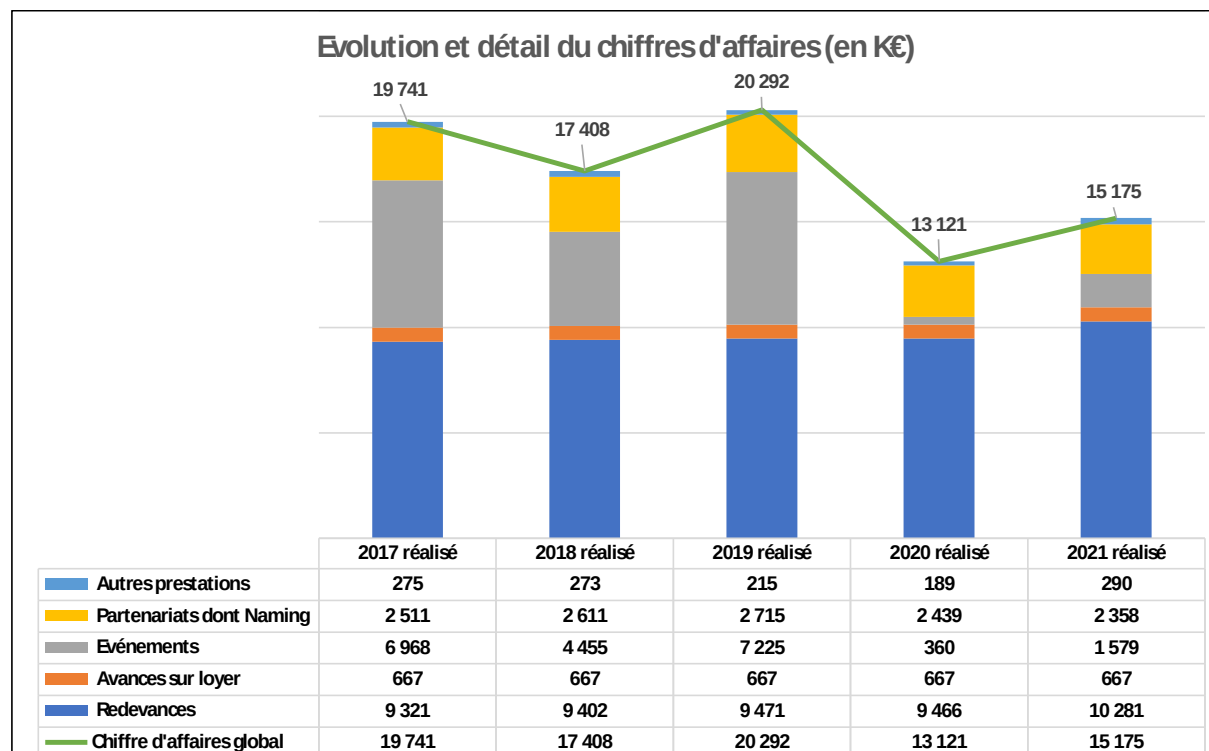
Les conséquences des restrictions d'activité induites par la crise sanitaire se sont poursuivies en 2021 mais de manière moins marquée qu'en 2020.

Ainsi, l'activité réalisée en volume est de 86 « évènements » contre 36 en 2020 et 123 en 2019. L'activité prévue pour 2022 repartirait à la hausse avec 109 « évènements ». De grands évènements sportifs majeurs pour le territoire métropolitain sont également attendus à partir de 2023. Le stade Matmut Atlantique accueillera ainsi 5 rencontres dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby France 2023, mais également 7 matchs féminins et masculins du tournoi de football des Jeux Olympiques de Paris 2024. La Métropole a également été choisie le 11 mai 2022 pour être l'hôte des demi-finales du Top 14 de rugby en 2025.

Activité en volume	réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	prévu 2022
<b>Grands évènements, dont :</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<i>Matches foot</i>	1	5	0	3	1			
<i>Matches rugby</i>	2	3	5	2	3		1	
<i>Concerts</i>	0	0	2	1	2			2
<i>Autres</i>	1	1	0	0	0			
<b>Matches FOGB</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
<b>Évènements d'entreprises</b>	<b>113</b>	<b>132</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>95</b>	<b>22</b>	<b>63</b>	<b>85</b>
<b>Total évènements</b>	<b>134</b>	<b>163</b>	<b>129</b>	<b>134</b>	<b>123</b>	<b>36</b>	<b>86</b>	<b>109</b>

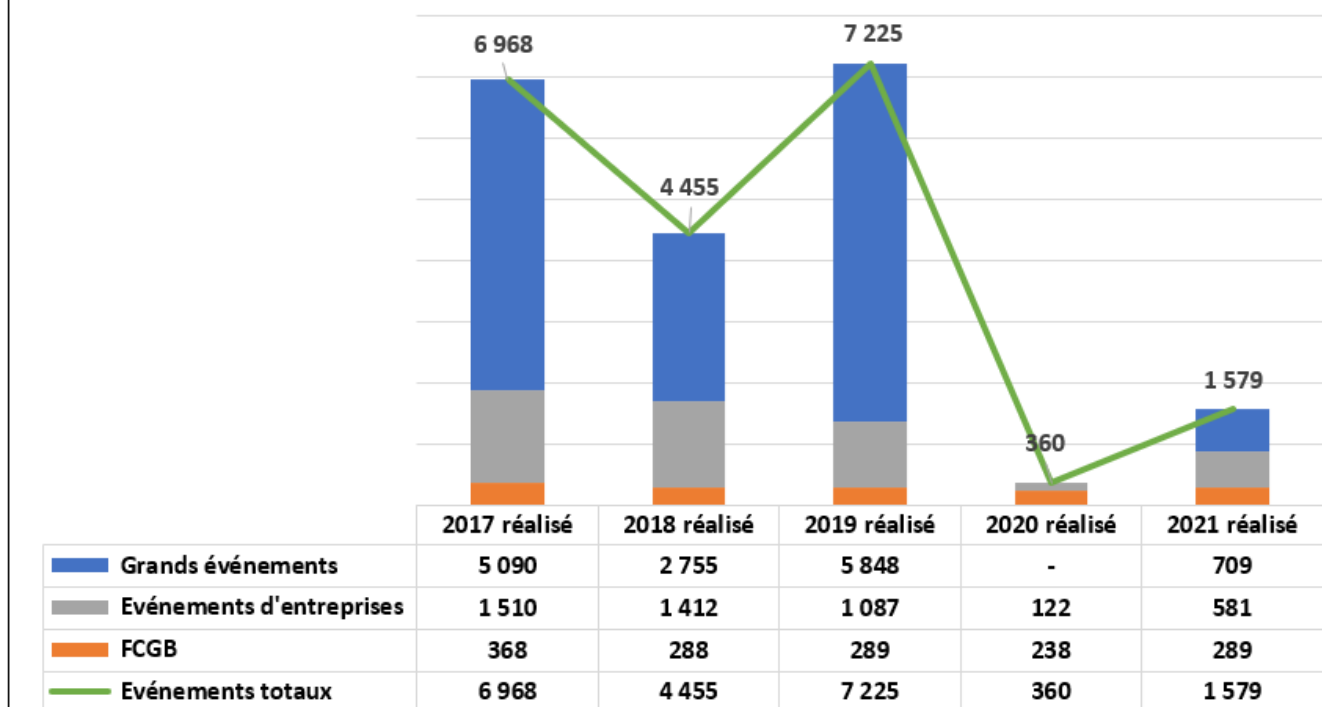
## Les indicateurs financiers à fin 2021

Le chiffre d'affaires se décompose et évolue comme suit :



En 2021, l'essentiel (72 %) du chiffre d'affaires provient des redevances contractuelles versées par Bordeaux Métropole (contre 77 % en 2020 et 49 % en moyenne sur la période 2017-2019). La facturation des événements (1 579 K€) ne représente plus que 10 % du chiffre d'affaires total contre 32 % en moyenne sur la période 2017-2019.

## Evolution et détail des événements (en K€)



Le flux généré par l'activité après charges décaissables et hors redevances financières, l'Excédent brut d'exploitation (EBE)<sup>1</sup>, n'est positif qu'en 2019.

L'introduction des charges calculées (amortissements principalement) grèvent le résultat d'exploitation le rendant négatif.

Les intérêts financiers, principalement liés au crédit Dailly (83 %) et rémunération des comptes courants des actionnaires (17 %), ajoutés au résultat d'exploitation, aggravent le déficit courant avant impôt.

Le résultat exceptionnel, généré essentiellement en 2021 par la reprise de la subvention d'investissement, ne permet pas de compenser ce déficit.

Aussi, le résultat net de l'exercice 2021 est de - 1 064 K€ contre 1 188 K€ en 2020 et - 2 782 K€ en 2019.

Compte de résultat - En K€	2019	2020	2021		Ecart réalisés 2021 / 2020		Ecart 2021 réalisé / prévisionnel	
	réalisé	réalisé	réalisé	modèle financier	en K€	en %	en K€	en %
Valeur ajoutée (VA)	5 774	6 759	7 488	7 980	729	11%	-492	-6%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	4 162	5 629	6 639	7 896	1 010	18%	-1 257	-16%
EBE retraité de la RL	-2 022	-586	393	1 650	978	-167%		
Résultat d'exploitation (Rex)	-2 902	-1 770	-1 282	-91	488	-28%	-1 192	1315%
Produit financiers	3	0	0	22	0	-100%	-22	-100%
Charges financières	-2 381	-2 367	-2 326	-2 902	42	-2%	577	-20%
Résultat courant avant impôt (Rcai)	-5 280	-4 137	-3 608	-2 971	529	-13%	-637	21%
Résultat exceptionnel (Rexcep)	2 498	2 949	2 544	2 500	-405	-14%	44	2%
Résultat net exercice (Rn)	-2 782	-1 188	-1 064	-471	125	-11%	-592	126%
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 972	4 482	8 976	7 515	4 494	100%	1 460	19%
Chiffres d'affaires	20 292	13 121	15 175	19 910	2 053	16%	-4 735	-24%
CAF / chiffre d'affaires	15%	34%	59%	38%				

1 L'EBE est retraité de la redevance R1 (redevance destinée au remboursement et à la rémunération des financements) car les charges correspondantes (amortissement du stade et intérêts financiers) ne sont pas supportées par l'EBE.

Résultats nets (RN) - En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réalisé annuel	N/A	-35	-218	-21	-3 665	-3 292	-3 339	-3 036	-2 782	-1 188	-1 064
Réalisés cumulés	N/A	-35	-253	-274	-3 939	-7 232	-10 571	-13 607	-16 389	-17 578	-18 641
Prévisionnel annuel	N/A	0	0	0	-1 013	-1 340	-1 193	-1 024	-834	-669	-471
Prévisionnels cumulés	N/A	0	0	0	-1 013	-2 353	-3 546	-4 570	-5 404	-6 073	-6 544
Ecart réalisé - prévisionnel annuel	N/A	-35	-218	-21	-2 652	-1 952	-2 146	-2 012	-1 948	-519	-592
Ecart réalisé - prévisionnels cumulés	N/A	-35	-253	-274	-2 926	-4 879	-7 025	-9 037	-10 985	-11 505	-12 097

Le déficit du résultat net s'atténue depuis 2015. Néanmoins, ce constat, en apparence positif, est à relativiser tant il s'explique par des « facteurs » extérieurs à la société :

- Les dispositifs pris en raison de la crise sanitaire : SBA a bénéficié des dispositifs mis en place par l'Etat (317 K€ dont 122 K€ en 2021 d'indemnités d'activité partielle et 210 K€ en 2020 et 2021 de compensation pour perte de chiffre d'affaires), mais également de l'ajustement des RNG par Bordeaux Métropole qui a allégé les charges de l'exploitant et amélioré le résultat net de 2 459 K€ en 2020 et de 2 342 K€ en 2021, soit 4 801 K€ sur la période.
- La résolution du contentieux Euro 2016 impliquant le versement d'une indemnité de 685 K€ à SBA par Bordeaux Métropole comptabilisée en 2020.

Malgré ces mesures, le résultat net réel 2021 s'avère toujours inférieur au résultat prévisionnel du modèle financier (- 471 K€, soit un écart défavorable entre réel et prévisionnel de 592 K€).

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31/12/2021, le résultat net est déficitaire (- 18 641 K€) et bien au-delà des prévisions (- 6 544 K€), soit un écart défavorable de - 12 097 K€ principalement généré (détail annexe 1.1) par l'activité principale (- 11 593 K€).

Cet écart s'explique essentiellement par une sous-estimation dans le modèle initial des charges d'exploitation décaissables telles que les charges de personnel (- 7 890 K€), les achats et charges externes (- 6 961 K€) dont notamment les honoraires et études (- 4 409 K€), l'énergie et les fluides (- 1 187 K€), l'entretien et la maintenance (- 1 139 K€). Ces sous-estimations sont en partie compensées par les moindres intérêts dus aux actionnaires (+ 5 952 K€) grâce à l'incorporation au capital social en 2015 de la dette subordonnée, à laquelle se substituent désormais les comptes courants rémunérés.

Ainsi, les redevances contractuelles ne suffisent pas à couvrir les charges d'exploitation réelles.

Les capitaux propres (49 633 K€ à fin 2021) sont essentiellement constitués des subventions d'investissement. Sans ces dernières, ils seraient fortement négatifs à fin 2021 (- 8 700 K€, capital social, report à nouveau et résultat de l'exercice) (détail § 2.3).

Le commissaire aux comptes a certifié les comptes 2021 et a attesté que la situation de trésorerie projetée en mars 2022 permet à la société de faire face à ses dettes d'exploitations courantes jusqu'à la fin de décembre 2022.

**Un coût net<sup>2</sup> du stade pour la Collectivité de 4,5 M€ par an en moyenne** (détail annexe 13)

Le modèle financier du contrat repose sur des flux réciproques entre SBA, le Club résident – FCGB - et Bordeaux Métropole – ville de Bordeaux :

- Versements de la personne publique à SBA (art.11.1, 11.2 et 28.1 du contrat de partenariat) : redevances (R1 à R4) et remboursements des impôts et taxes ;
- Versements de SBA à la personne publique (art. 11.3 du contrat de partenariat) : RNG, Recettes Additionnelles Partagées (RAP).

<sup>2</sup> Le coût net pour la Collectivité est la somme des flux qu'elle verse à SBA diminuée de la somme des flux qu'elle encaisse. Ces flux sont définitifs pour la période passée de 2015 à 2021 et prévisionnels pour la période à venir de 2022 à 2045.

- Versements du FCGB à la personne publique (art. 19 de la convention d'occupation et de mise à disposition conclue entre la personne publique et le FCGB) : redevance annuelle, participation aux charges d'entretien de la pelouse, intéressement au chiffre d'affaires réalisé par le FCGB au titre de l'exploitation sur le seul périmètre de l'activité football.

Le coût net pour la personne publique résulte de ce qu'elle verse à SBA diminué des montants perçus de SBA d'une part, du FCGB d'autre part.

Le coût net intègre les éléments financiers réels pour la période 2015 à 2021 (48 M€) et provisionnels (86 M€), indexations comprises, figurant au modèle financier contractuel pour la période 2022 à 2045.

Ainsi, le coût du Stade prévu à date pour la personne publique (Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux) s'élève à 134 M€ HT sur 30 ans (apport en phase de construction versé par la ville de Bordeaux compris), soit : 4,5 M€ HT par an en moyenne<sup>3</sup>.

#### **Des divergences entre SBA et Bordeaux Métropole (BM) (détail § 1.4)**

Elles concernent principalement la clause de revoyure, le manque de transparence sur du provisionnement et sur les marges, la finesse de la comptabilité analytique.

Les échanges en application de la clause de revoyure du contrat n'ont pas encore abouti. Ils se poursuivent en 2022. Si la transparence sur les comptes s'est nettement améliorée depuis le début du contrat, SBA continue d'opposer le secret des affaires à Bordeaux Métropole, l'empêchant de diligenter des contrôles comptables classiques.

Bordeaux Métropole reste également vigilante sur le respect du contrat et la gestion patrimoniale du bâtiment. L'exécution financière du programme de GER retrouve un niveau conforme à celui initialement prévu en raison du report de certaines dépenses lié à la crise sanitaire. Au 31/12/2021, le montant cumulé des dépenses de GER s'élève finalement à 1 118 K€ (valeur 2011), soit un écart de - 208 K€ par rapport aux prévisions (1 326 K€ prévus au modèle financier). Bordeaux Métropole engagera un audit technique externe du programme de GER en septembre 2022, dont les conclusions seront rendues d'ici la fin de l'année 2022, dans le but de s'assurer de son adéquation avec les objectifs d'entretien de l'équipement de l'exploitant. L'équipement étant récent (6 ans), les enjeux véritables autour du GER sont attendus lors des pics de 2026 et 2028. Une vigilance est à observer d'ici là.

#### **Des perspectives en suspens (détail § 2.5)**

Le contexte de crise sanitaire s'est poursuivi jusqu'à la mi-février 2022. Néanmoins, les prévisions d'activité sont nettement supérieures à 2020 et 2021.

Les négociations liées à l'activation de la clause contractuelle de revoyure, commencées en 2020, se poursuivent en 2022.

La question de la continuité d'exploitation pourrait se poser selon le Comité de surveillance de SBA *dans l'hypothèse où la renégociation avec la Collectivité n'aboutirait pas*.

La situation financière et sportive du FCGB, club résident du stade Matmut Atlantique, finalement racheté le 23 juillet 2021 par la société Jogo Bonito Group, reste un sujet de préoccupation pour l'exploitant et la Collectivité.

La Métropole, en lien avec la ville de Bordeaux et l'exploitant, travaille à l'accueil de grands événements d'intérêt métropolitain au cœur de cet équipement avec notamment 5 matchs de la coupe du monde de rugby en 2023 et au moins 7 matchs de football dans le cadre des Jeux Olympiques 2024. Dans ce contexte, SBA et la Métropole travaillent en 2022 à sécuriser financièrement les exercices 2023 et 2024.

---

3 Ce coût est ramené à 106 M€ HT soit 3,5 M€ sans les remboursements de BM à SBA d'impôts et taxes.



# 1. LES CONTROLES

Procédure	Instruction		Contradictoire	
Exercice 2021	Envoi de la liste des documents à fournir Réunion préparatoire Questions-réponses BM-SBA	14/ 03/ 2022 14/ 03/ 2022 du 5/ 5 au 16/ 5/ 2022	Envoi rapport à SBA Retour SBA Commentaires BM au retour de SBA Evènements particuliers	16/ 06/ 2022 11/ 07/ 2022 21/ 07/ 2022 Discussions en parallèle sur les prévisions 2022-2025 24/ 08/ 2022 : échange entre SBA et BM sur le GER

## 1.1. Contexte de l'année

Les conséquences organisationnelles et financières de la crise sanitaire et de l'activation de la clause de revoyure ont nécessité de nombreux échanges techniques entre Bordeaux Métropole et SBA (arbitrages relatifs à la modification temporaire du calcul de RNG, échanges sur les mémoires de revoyure...).

Cette étape se déroule désormais bien et de manière satisfaisante pour Bordeaux Métropole sous les réserves qui suivent (§ 1.3). Globalement, les échanges ont gagné en transparence et en fluidité.

## 1.2. Informations financières et opérationnelles

Le commissaire aux comptes de la société SBA a certifié le 31 mars 2022 les comptes 2021.

En amont de la production du rapport annuel par SBA, la liste des documents nécessaires (annexe 5) à l'analyse effectuée par Bordeaux Métropole a fait l'objet d'échanges entre SBA et la Collectivité.

Qualité de l'information transmise par SBA à BM						
Pour permettre de vérifier et de contrôler la bonne exécution du contrat, le titulaire doit fournir un compte-rendu financier annuel (article 10.5.2 du contrat). Conformément aux dispositions des articles L.1414-14 et R.1414-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et au contrat de partenariat, le rapport annuel de suivi de l'exécution du contrat présenté pour l'année 2021 contient les informations suivantes :						
Type information	Cadre CGCT	Cadre contrat	Satisfaisante	Non satisfaisante	Réserves	Commentaires
Compte annuel de résultat de l'exploitation au plus le 30 avril 2022	R1414-8	Art.10.5.2	X			Délai respecté
Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges	R1414-8				X	Absence de présentation des marges en coûts complets
Etat des variations du patrimoine immobilier et tableau d'amortissement de ce patrimoine	R1414-8	Art. 10.5.2	X			
Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage	R1414-8		X			
Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	R1414-8		X			
Liste des opérations de GER effectuées sur l'exercice, et suivi du compte de GER : dépenses réalisées, produits financiers dégagés, solde du compte de GER		Art. 10.2.4 2+10.5.2	X			
Liste des opérations de maintenance effectuées sur l'exercice		Art.10.5.2	X			
Engagements à incidences financières liés au contrat	R1414-8	Art.10.5.2	X			
Etat analytique des produits et des charges de l'exploitation qui fasse apparaître les produits et les charges directes, ventilées ou calculées, et distingue les produits et charges fixes des produits et charges proportionnels		Art. 10.5.2			X	Absence de justification de provisionnement de charges (factures non parvenues passées au 31/ 12/ 2022)
Récapitulatif des Redevances payées sur l'année et des éventuelles pénalités imputées		Art. 10.5.2	X			
Synthèse des recettes perçues de tiers		Art.10.5.2	X			
Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du contrat	R1414-8					Ratios non produits par SBA au motif qu'ils ne sont pas pertinents.
Indicateurs de suivi des objectifs de performance prévus au paragraphe c de l'article L1414-12 du CGCT, notamment en ce qui concerne la qualité des prestations de services, la qualité des ouvrages, équipements ou biens immatériels, les conditions dans lesquelles ils sont mis à la disposition de la personne publique et, le cas échéant, leur niveau de fréquentation	R1414-8		X			
Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans	R1414-8	Art.10.5.2 + 16	X			
Part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle		Art.17			X	Part non déterminée et à préciser par SBA (volume horaire ?)
Suivi des recettes annexes perçues par le titulaire du contrat	L1414-12, d		X			
Pénalités demandées au titulaire du contrat	L1414-12, d	Art. 20.1				sans objet

## 1.3. Contrôles de Bordeaux Métropole

Les listes détaillées des documents transmis et contrôles effectués figurent en annexes 6 et 7. Ces contrôles se sont bien déroulés et sont satisfaisants à l'exception des suivants :

## Contrôles avec réserves :

SBA invoque des *raisons de confidentialité ou secret des affaires*, pour ne pas communiquer les factures justifiant les montants provisionnés en fin d'année (« Factures non parvenues»), ni les documents permettant d'identifier la marge réalisée sur les flux intra-groupes. Dans le cadre du contradictoire, SBA indique que *les prestations achetées le sont au prix de marché*.

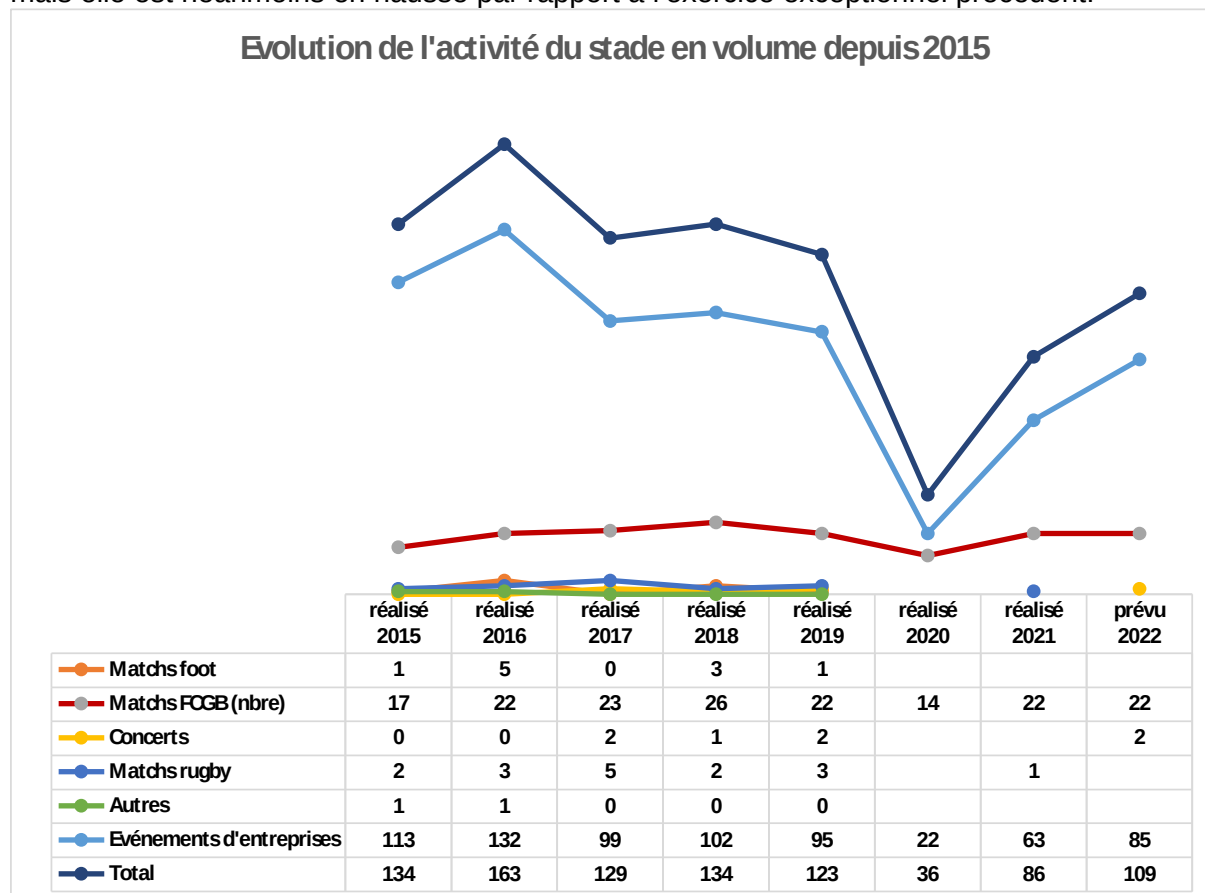
### 1.4. Divergences entre SBA et Bordeaux Métropole

Éléments	Position de BM	Position de SBA	Risques associés
Contrat / Activation de la clause de revoyure	La proposition de SBA tend à faire porter l'intégralité de son déficit à BM (baisse des RNG et augmentation de la redevance l'entretien-maintenance).	Clause activée en 2020. 2 mémoires envoyés en 2021	Continuité d'exploitation selon SBA
Comptabilité / Seuls les coûts directs sont affectés à chaque activité.	Ne peut pas connaître les marges par activité en coûts complets.	Travail d'imputation des coûts indirects trop complexe et chronophage	Les marges présentées par SBA sont incomplètes. Manque de transparence
Comptabilité et trésorerie / Flux intra-groupes	Taux de marge appliqués sur ces flux inconnus.	Secret des affaires	Manque de transparence
Comptabilité / Provisionnement hors RNG	BM ne peut obtenir le détail de certaines provisions telles que les factures non parvenues	Secret des affaires	Manque de transparence

## 2. L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

### 2.1. L'activité

La crise sanitaire a imposé des restrictions d'accès à l'équipement entraînant une réduction drastique de l'activité en 2020. En 2021, l'activité n'a pas retrouvé le niveau d'avant la crise mais elle est néanmoins en hausse par rapport à l'exercice exceptionnel précédent.



L'activité est commentée en annexe 7.1

## 2.2. Les résultats

Compte de résultat - En K€	2019	2020	2021		Ecart réalisés 2021 / 2020		Ecart 2021 réalisé / prévisionnel	
	réalisé	réalisé	réalisé	modèle financier	en K€	en %	en K€	en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	20 292	13 121	15 175	19 910	2 053	16%	-4 735	-24%
<i>dont redevances et avance sur loyer</i>	10 137	10 133	10 948	11 381	815	8%	-433	-4%
<i>dont RI</i>	6 184	6 215	6 246	6 246				
<i>dont activités annexes</i>	10 155	2 988	4 227	8 528	1 238	41%	-4 302	-50%
Production immobilisée							0	
Achats de marchandises	-116	-9	-40		-31	365%	-40	
Variation de stocks de marchandises	3	5	17		12	214%	17	
Autres achats et charges externes	-14 405	-6 360	-7 664	-11 929	-1 305	21%	4 265	-36%
<b>Valeur ajoutée (VA)</b>	<b>5 774</b>	<b>6 759</b>	<b>7 488</b>	<b>7 980</b>	<b>729</b>	<b>11%</b>	<b>-492</b>	<b>-6%</b>
Subvention d'exploitation	0	10	200		190	1901%	200	
Impôts et taxes	-658	-638	-589		49	-8%	-589	
Charges de personnel	-954	-502	-461	-84	41	-8%	-377	447%
Charges d'exploitation décaissables	-16 130	-7 502	-8 736	-12 014	-1 234	16%	3 277	-27%
<b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	<b>4 162</b>	<b>5 629</b>	<b>6 639</b>	<b>7 896</b>	<b>1 010</b>	<b>18%</b>	<b>-1 257</b>	<b>-16%</b>
<b>EBE retraité de la RI et des amortissements du stade</b>	<b>-2 022</b>	<b>-586</b>	<b>393</b>	<b>1 650</b>	<b>978</b>	<b>-167%</b>		
Reprise sur dépréciations, provisions et amortissements	190	250	81		-169	-67%	81	
Transferts de charges	1 191	774	837		63	8%	837	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-8 045	-8 033	-8 023	-7 987	10	0%	-36	0%
<i>dont amortissements du stade</i>	-7 714	-7 714	-7 714		0	0%	-7 714	#DIV/0!
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-4	-2	0	0	2	-100%	0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-389	-391	-815	0	-424	108%	-815	
Autres charges	-7	2	-1		-3	-162%	-1	
Charges d'exploitation totales	-24 575	-15 926	-17 576	-20 000	-1 650	10%	2 424	-12%
<b>Résultat d'exploitation (Rex)</b>	<b>-2 902</b>	<b>-1 770</b>	<b>-1 282</b>	<b>-91</b>	<b>488</b>	<b>-28%</b>	<b>-1 192</b>	<b>1315%</b>
Produit financiers	3	0	0	22	0	-100%	-22	-100%
Charges financières	-2 381	-2 367	-2 326	-2 902	42	-2%	577	-20%
<b>Résultat courant avant impôt (Rcai)</b>	<b>-5 280</b>	<b>-4 137</b>	<b>-3 608</b>	<b>-2 971</b>	<b>529</b>	<b>-13%</b>	<b>-637</b>	<b>21%</b>
Produits exceptionnels	2 504	2 950	2 545	2 500	-406	-14%	45	2%
<i>dont quote-part subvention d'investissements</i>	2 500	2 500	2 500	2 500	0	0%	0	0%
<i>dont reprise sur dépréciations, provisions et amortissements</i>	0	6	0	0	-6	-100%	0	
Charges exceptionnelles	-6	-2	0		1	-84%	0	
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	0	0	0		0		0	
Impôts sur les bénéfices	0	0			0		0	
<b>Résultat exceptionnel (Rexcep)</b>	<b>2 498</b>	<b>2 949</b>	<b>2 544</b>	<b>2 500</b>	<b>-405</b>	<b>-14%</b>	<b>44</b>	<b>2%</b>
<b>Résultat net exercice (Rn)</b>	<b>-2 782</b>	<b>-1 188</b>	<b>-1 064</b>	<b>-471</b>	<b>125</b>	<b>-11%</b>	<b>-592</b>	<b>126%</b>

Un chiffre d'affaires essentiellement constitué depuis 2020 des redevances versées par Bordeaux Métropole. Des activités annexes en légère reprise en 2021 après une chute en 2020.

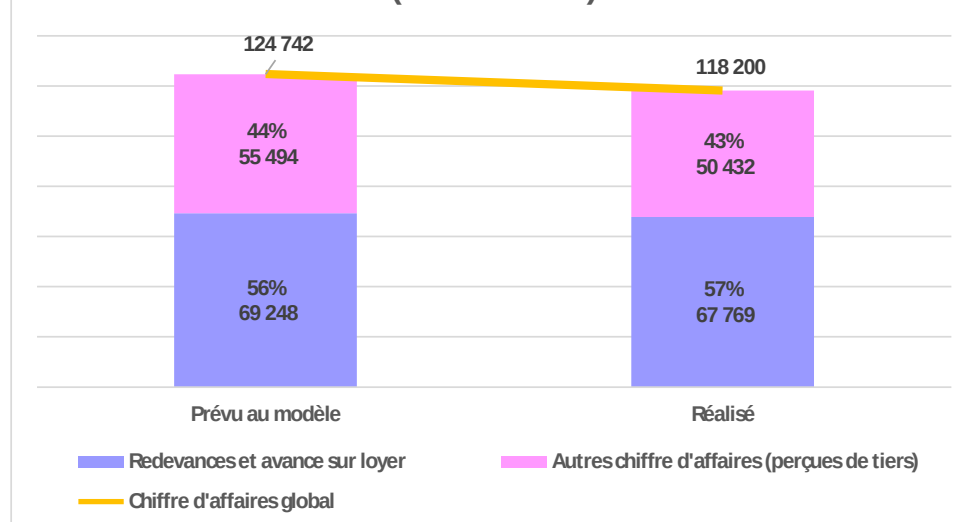
Le chiffre d'affaires s'élève en 2021 à 15 175 K€ et s'avère :

- en hausse par rapport à 2020 (+ 16 %) ;
- inférieur aux 3 exercices précédents la crise sanitaire en valeur annuelle et en moyenne triennale (19 147 K€) ;
- inférieur au modèle (- 24 %) ;
- être constitué à 72 % des redevances et 28 % de recettes annexes.

Depuis le début du contrat et jusqu'à fin 2021, le chiffre d'affaires réalisé atteint 118 200 K€ et s'avère :

- inférieur au modèle (- 5 %) ;
- être constitué à 57 % des redevances (quasiment conformément au modèle).

## Chiffre d'affaires depuis le début du contrat à fin 2021 (en % et en K€)



### Des charges d'exploitation toujours supérieures au chiffre d'affaires

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2021 à 17 576 K€ et sont :

- supérieures au chiffre d'affaires (116 %) ;
- en hausse par rapport à 2020 (+ 10 %) ;
- inférieures aux 3 exercices précédents la crise sanitaire en valeur annuelle et en moyenne triennale (23 532 K€) ;
- inférieures au modèle (- 12 %) ;
- pour moitié des charges décaissables.

Charges d'exploitation - En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 2021 / 2020		2021	Ecart 2021 réalisé / modèle	
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	en K€	en %	modèle	en K€	en %
Achats de marchandises, achats et autres charges externes (AACE)	14 126	11 660	14 518	6 363	7 687	1 324	21%	11 929	- 4 243	36%
dont flux intra-groupes	3 044	3 090	3 222	3 068	3 693	625	20%	3 693		
dont flux intra-groupes	22%	27%	22%	48%	48%	0	0%			
dont BM (RNG)	4 563	4 588	4 606	2 149	2 320	171	8%	4 876	7 195	148%
Impôts et taxes	633	621	658	638	589	- 49	-8%	-	589	
Charges de personnel	740	895	954	502	461	- 41	-8%	84	377	-447%
Dotations au amortissements et provisions	8 636	8 484	8 439	8 426	8 838	412	5%	7 987	852	-11%
Autres	221	7	7	2	1	3	-162%		1	
<b>Charges d'exploitation décaissables</b>	<b>15 498</b>	<b>13 175</b>	<b>16 130</b>	<b>7 502</b>	<b>8 736</b>	<b>1 234</b>	<b>16%</b>	<b>12 014</b>	<b>- 3 277</b>	<b>27%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>24 355</b>	<b>21 666</b>	<b>24 575</b>	<b>15 926</b>	<b>17 576</b>	<b>1 650</b>	<b>10%</b>	<b>20 000</b>	<b>- 2 424</b>	<b>12%</b>
	Moyenne 2017-2019 :		23 532							
<b>Pour rappel : chiffres d'affaires</b>	<b>19 741</b>	<b>17 407</b>	<b>20 292</b>	<b>13 121</b>	<b>15 175</b>	<b>2 053</b>	<b>16%</b>	<b>19 910</b>	<b>- 4 735</b>	<b>24%</b>
Redevances et avance sur loyer	9 987	10 069	10 137	10 133	10 948	815	8%	11 381	-433	4%
Autres	9 754	7 339	10 155	2 988	4 227	1 238	41%	8 528	-4 302	50%
<b>Charges d'exploitation / CA</b>	<b>123%</b>	<b>124%</b>	<b>121%</b>	<b>121%</b>	<b>116%</b>			<b>100%</b>		

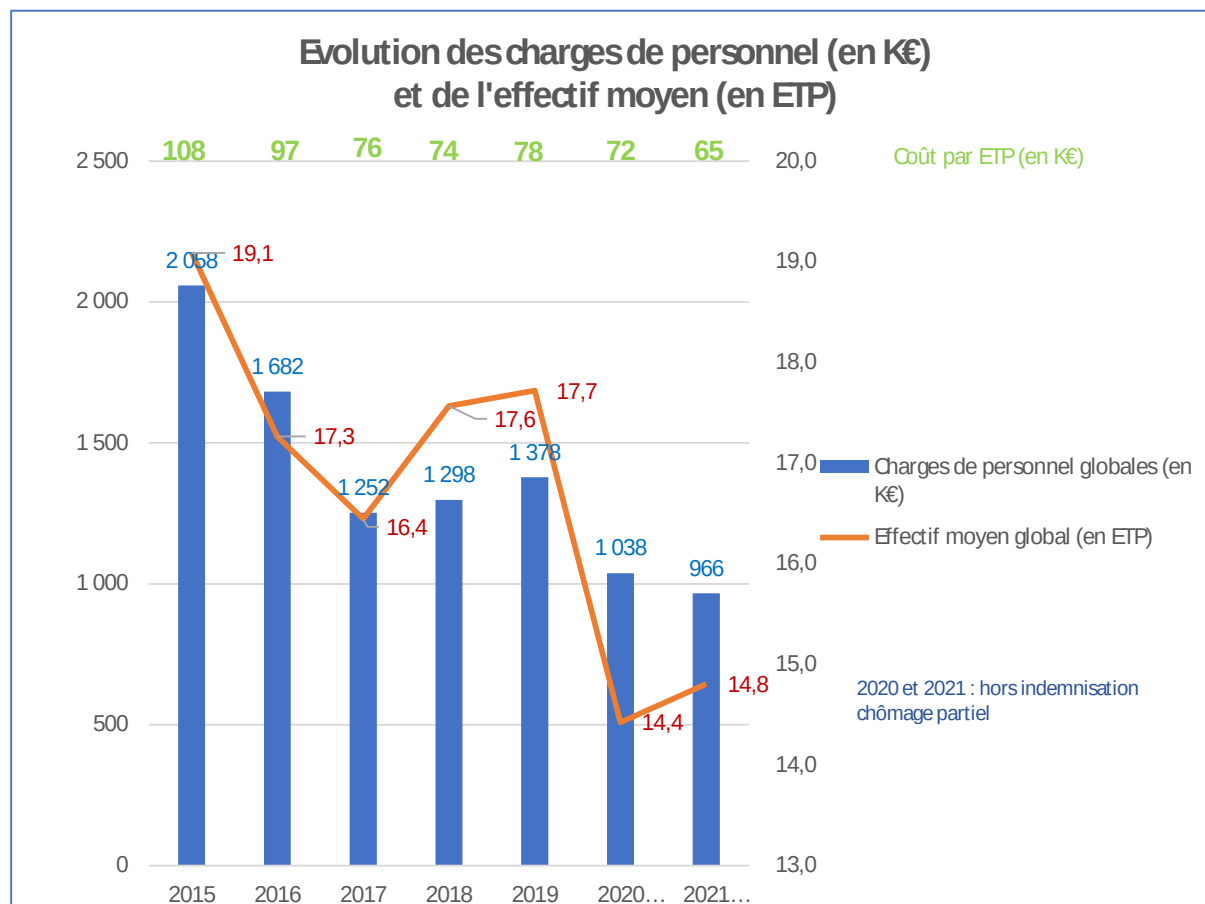
Les Achats et autres charges externes (détail en annexe 9), d'un montant de 7 687 K€, sont essentiellement relatifs aux commissions et honoraires (2 936 K€ dont 2 320 K€ de RNG), à l'entretien et la maintenance (2 489 K€) et à la sous-traitance (1 067 K€). Les contrôles n'appellent pas de commentaire particulier.

Les impôts, taxes et versements assimilés (détail en annexe 11) figurent en charges pour 589 K€ et en produits pour 574 K€ pour la partie remboursée par Bordeaux Métropole, conformément au contrat de partenariat et aux avis d'impôts.

L'effectif global rémunéré (détail en annexe 12) (salariés, personnel mis à disposition, intérimaires, président exclu) s'élève à 14,8 ETP.

Les charges de personnel de l'effectif employé par SBA, s'établissent en 2021 à 461 K€ après déduction d'une aide de l'Etat (dispositif de chômage partiel) de 122 K€. Les charges de personnel de l'effectif global rémunéré s'élèvent à 844 K€ ou à 966 K€ sans l'indemnisation de chômage partiel. Ainsi, toute chose étant égale par ailleurs, les charges de personnel diminuent de 7 % quand l'effectif moyen croît de 2,6 %.

En 2021, le coût moyen salarial est de 65 K€ sans prise en compte de l'indemnisation de l'Etat de l'activité partielle ou de 57 K€ avec.



Pour rappel, l'annexe 10.1 du contrat de partenariat prévoit un organigramme en phase d'exploitation contenant 8 ETP<sup>4</sup>. L'effectif 2021 (14,8 ETP) demeure largement supérieur aux prévisions (près de 7 ETP). Les charges de personnel réelles demeurent sans corrélation avec les charges de personnel prévues au modèle financier (84 K€). Pour mémoire, l'effectif prévu au modèle financier correspondait, selon SBA, à une exploitation mutualisée avec le FCGB. Cette exploitation mutualisée avec le FCGB n'a pas été mise en œuvre au démarrage du contrat. Des discussions sont intervenues entre SBA et le FCGB en vue de cette mutualisation. Cette réflexion est suspendue compte tenu des difficultés sportives du club.

## 2 points de vigilance :

### Flux intra-groupes (détail en annexe 10) :

La part des Achats et autres charges externes (AAE) facturée par les actionnaires ou leurs filiales à SBA a peu été impactée par la baisse d'activité en 2020 et 2021, qui s'est essentiellement portée sur les tiers, d'où une quote-part intra-groupe de 48 % du total des AAE sur ces 2 derniers exercices, contre 22 % en 2019. Les taux de marge appliqués sur ces flux sont inconnus de Bordeaux Métropole.

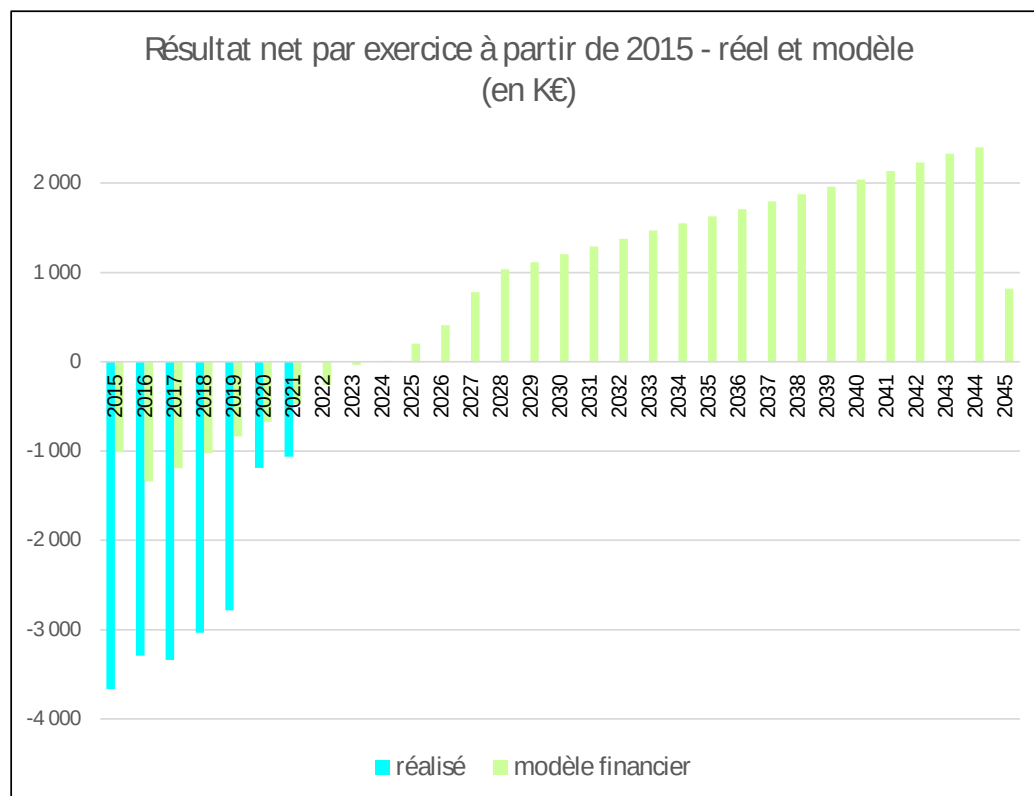
<sup>4</sup> 1 directeur général (DG), 1 directeur technique, 1 directeur communication et développement durable, 1 assistante administrative du DG, 1 comptable, 1 juriste et 2 assistants opérationnels.

### Les Recettes nettes garanties (détail en annexe 9)

En raison des restrictions intervenues sur l'équipement (fermeture, limitation de jauge, etc) liées à la crise sanitaire, la société a demandé en 2020 l'application de l'article 21.1 du contrat de partenariat relatif à la Force majeure. Cela a eu pour effet de suspendre le paiement des RNG à compter du 12 mars 2020 puis de déterminer une méthode de calcul dérogatoire au contrat (ajustement des RNG contractuelles basé sur le rapport des recettes annexes estimées aux recettes annexes prévues dans le modèle financier). En 2021, la proratisation des RNG a continué de s'appliquer sur la totalité de l'exercice sur la base des articles 21.1 et 21.2, ce dernier étant relatif à l'Imprévision. Cet ajustement a permis à SBA d'amoinrir ces charges de 4 801 K€ soit : 2 459 K€ en 2020 et 2 342 K€ en 2021.

### Un résultat net déficitaire depuis le début du contrat et bien au-delà du prévisionnel

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31/12/2021, le résultat net est déficitaire (-°18 641°K€) et bien au-delà des prévisions (-°6 544°K€), soit un écart défavorable de – 12 097 K€.



L'écart défavorable entre réel et modèle provient essentiellement de l'activité principale :

Résultat net en K€	REEL 2011 A 2021	MODELE 2011 A 2021	ECART 2011 A 2021
R1	-5 971	-9 925	3 954
R2 et R3	-4 867	-34	-4 833
R4	-7 299	3 414	-10 714
<b>ACTIVITE PRINCIPALE (MODE EXPLOIT. FCGE)</b>	<b>-18 138</b>	<b>-6 544</b>	<b>-11 593</b>
ACTIVITES ANNEXES	-229	0	-229
AVANT MISE A DISPO	-274	0	-274
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>	<b>-18 641</b>	<b>-6 544</b>	<b>-12 097</b>

L'écart cumulé est expliqué par postes analytiques et comptables en annexe1.

### **1 point d'attention :**

Sans l'ajustement des RNG en 2020 et 2021 (+ 4 801 K€), le résultat net cumulé depuis le début du contrat aurait été de - 23 442 K€ et non - 18 641 K€.

## 2.3. Le Bilan

Bilan En K€	2020 montant net	2021 montant brut	2021 amortissements et provisions	2021 montant net	Ecart en K€	Ecart en %
Immobilisations incorporelles	16	323	305	18	2	12%
Immobilisations corporelles	177 233	222 562	53 222	169 339	7 893	-4%
Immobilisations financières	98 044	94 885	-	94 885	3 159	-3%
<b>Actif Immobilisé net</b>	<b>275 293</b>	<b>317 769</b>	<b>53 527</b>	<b>264 242</b>	<b>11 050</b>	<b>-4%</b>
Marchandises	9	28	2	26	17	186%
Avances et acomptes versés	1	6	-	6	4	382%
Créances nettes	52 200	48 192	3	48 188	4 012	-8%
Disponibilités	6 352	9 783	-	9 783	3 431	54%
Charges constatées d'avance	30	40	-	40	9	31%
<b>Actif Circulant net</b>	<b>58 593</b>	<b>58 048</b>	<b>5</b>	<b>58 043</b>	<b>550</b>	<b>-1%</b>
<b>ACTIF</b>	<b>333 886</b>	<b>375 818</b>	<b>53 532</b>	<b>322 286</b>	<b>11 600</b>	<b>-3%</b>
Capital social	9 941			9 941	-	0%
Report à nouveau	16 389			17 578	1 188	7%
Résultat de l'exercice	1 188			1 064	125	-11%
Subvention	60 833			58 333	2 500	-4%
<b>Capitaux propres</b>	<b>53 197</b>			<b>49 633</b>	<b>3 564</b>	<b>-7%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 629</b>			<b>2 363</b>	<b>734</b>	<b>45%</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>107 937</b>			<b>104 706</b>	<b>3 231</b>	<b>-3%</b>
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	98 442			95 205	3 237	-3%
<i>dont Opérations courantes d'associés y compris intérêts courus</i>	9 487			9 487	-	0%
<i>dont avances et acomptes reçus</i>	9			15	6	73%
<b>Dettes d'exploitation</b> (fournisseurs, dettes fiscales et sociales)	<b>28 901</b>			<b>27 553</b>	<b>1 348</b>	<b>-5%</b>
<b>Dettes diverses</b>	<b>1 370</b>			<b>2 198</b>	<b>828</b>	<b>60%</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>140 852</b>			<b>135 832</b>	<b>5 020</b>	<b>-4%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>333 886</b>			<b>322 286</b>	<b>11 600</b>	<b>-3%</b>

**Le coût immobilisé du stade** figure à l'actif du bilan de SBA (immobilisations corporelles) pour 168 450 K€ nets (219 920 K€ bruts) à fin 2021 (annexe 1.3).

### Cession Dailly

La cession en avril 2015 par SBA de la créance de 114 322 K€ qu'elle détenait sur la ville de Bordeaux (« cession Dailly ») génère plusieurs flux (détail annexe 1) et impacte plusieurs postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2021 :

- Les immobilisations et dettes financières pour 94 885 K€ à fin 2021 représentant le montant net de l'emprunt (montant à l'origine de 114 322 K€, remboursements cumulés de 19 437 K€ de 2015 à 2021 conformément à l'échéancier).
- Les créances d'exploitation nettes pour 46 442 K€ concernent la part intérêts (22 888 K€) et TVA de la redevance R1 (23 554 K€). Le montant à l'origine de cette part (67 176 K€, facture unique du 13 mai 2015) a été diminué des remboursements entre 2015 et 2021 de 20 734 K€.
- Les dettes d'exploitation pour 23 554 K€ couvrant le solde de la TVA collectée sur les créances R1.1.a et R.1.1.b (créance initiale de 30 250 K€ déduction faite des remboursements cumulés entre 2015 et 2021 de 6 696 K€).
- Les produits constatés d'avance pour 117 772 K€ correspondant au solde de la redevance R1.1 facturée en 2015.
- Les charges financières pour 1 934 K€.
- Les produits de redevances pour 5 094 K€ (R1.1.a et R1.1.b HT).

### Le GER

Pour mémoire, le fonctionnement du GER est décrit en annexe 8.

Les dépenses de GER engagées par SBA et Vinci Energies ont été de 192 K€ en 2021 et 1 229 K€ entre 2015 et 2021. L'équivalent de ces montants en euros courants est de 1 118 K€ en valeur de 2011<sup>5</sup>. Ainsi, du montant global de GER prévu initialement sur la totalité du contrat (35 259 K€), 1 118 K€ ont été consommés pour 1 326 K€ prévus, soit une sous-consommation relative depuis le début du contrat de 208 K€, dont une sous-consommation en 2021 de 524 K€.

<sup>5</sup> Les conversions des montants exprimés en valeur 2011 en des montants en euros courants s'effectuent par l'utilisation du coefficient d'actualisation déterminé annuellement pour le calcul des redevances R2.

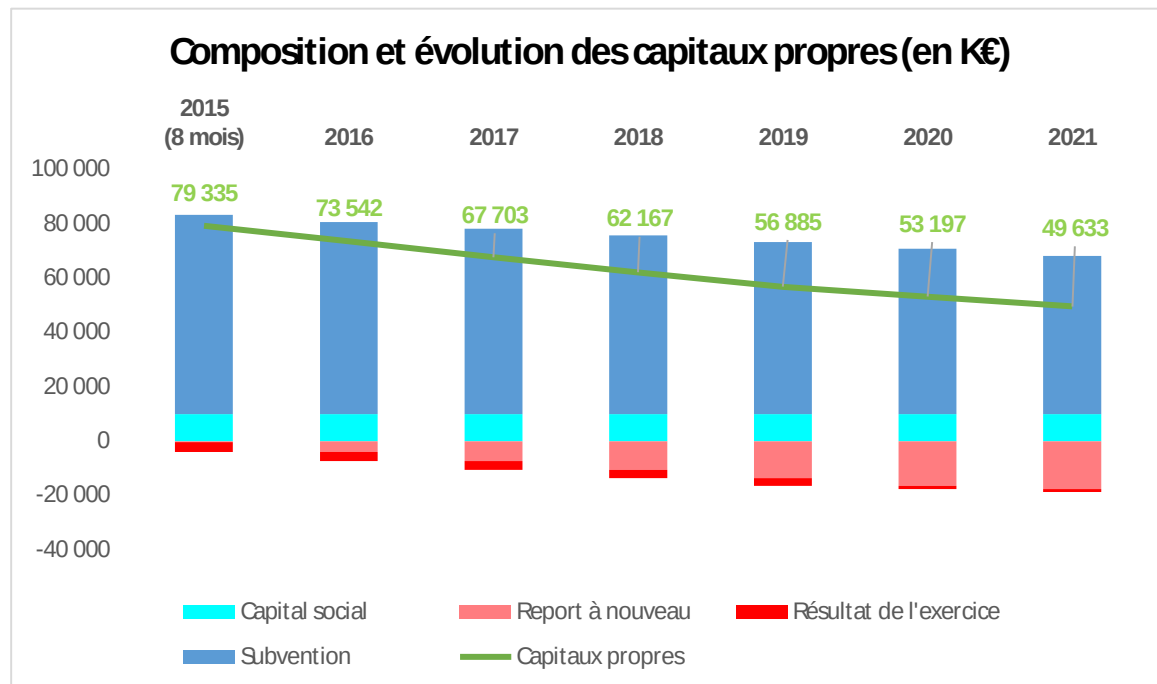
Le GER impacte plusieurs postes du bilan à fin 2021 :

- La trésorerie pour 2 363 K€. Les sommes versées à Vinci Energies sont également déposées sur un compte bancaire dont le solde, attesté par la banque, est transmis à la Métropole dans le cadre des contrôles que cette dernière exerce sur les mouvements de la provision GER. Ce second compte ne figure évidemment pas dans les comptes de SBA.
- Les provisions pour risques et charges pour 2 363 K€. Le solde de la provision côté Mainteneur s'élève à 1 639 K€.

### **Les autres sources de financement**

La **trésorerie hors GER et hors billetterie** et donc disponible s'élève à + 5 510 K€ à fin 2021.

Les **capitaux propres**, 49 633 K€ à fin 2021, diminuent car la reprise de la subvention d'investissement n'est pas compensée par le résultat de l'activité.



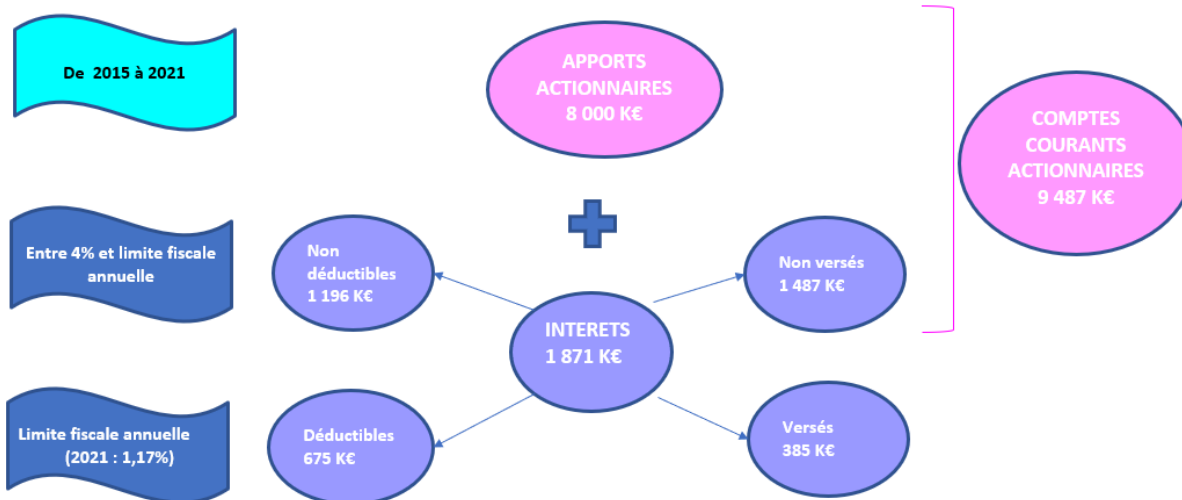
Le capital social à fin 2021 est de 9 941 K€, sans modification au cours de l'exercice.

Comme stipulé dans l'annexe 1 de l'avenant 2 du contrat de partenariat, SBA a reçu de la ville de Bordeaux, entre 2012 et 2013, des subventions d'investissement pour un montant de 75 M€ issus de la Région Aquitaine (15 M€), Bordeaux Métropole (15 M€), l'Etat (28 M€), la ville de Bordeaux (17 M€). Ces subventions font l'objet d'une reprise au même rythme que les amortissements des immobilisations (sur 30 ans), de telle sorte qu'à la fin du contrat, leur valeur sera nulle. Depuis 2015, les reprises ont été de 16 667 K€ ramenant ainsi les subventions nettes à fin 2021 à 58 333 K€.

Les capitaux propres (49 633 K€) sont essentiellement constitués des subventions d'investissement (58 333 K€). Sans ces dernières, ils seraient négatifs à fin 2021 (- 8 700 K€).

Les **comptes courants d'associés**, d'un montant de 9 487 K€ à fin 2021, comptabilisés en dettes financières, sont constitués de 8 000 K€ d'apports effectués entre 2015 et 2020 par les 2 actionnaires et 1 487 K€ d'intérêts non versés. En sus, 385 K€ d'intérêts ont été versés en 2021. Au total, les intérêts à la charge de SBA, s'élèvent à 1 871 K€ dont 1 196 K€ non déductibles fiscalement.





## 2.4. Les indicateurs

Indicateurs	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	Global contrat prévu
<b>Ratios prévus au CGCT</b>								
Taux de rentabilité économique	-0,6%	-0,4%	-0,5%	-0,3%	-0,2%	0,4%	0,8%	
Taux de rentabilité globale	-28,1%	-17,1%	-16,9%	-17,4%	-13,7%	-9,1%	-7,0%	
Taux du coût de la dette	2,8%	2,1%	2,0%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	
<b>Ratios contractuels (modèle financier)</b>								
TRI actionnaires								4,25%
TRI projet								15,55%

Le ratio de rentabilité économique<sup>6</sup> est positif depuis 2020. Néanmoins, ce constat favorable est lié à l'amointrissement des charges de RNG consenti par Bordeaux Métropole plus qu'à une amélioration de la rentabilité de l'activité.

Le ratio de rentabilité globale<sup>7</sup> demeure négatif malgré le dispositif d'accompagnement des RNG (4 801 K€ cumulés en 2020 et 2021) accordé par la Métropole et prévu contractuellement, les aides de l'Etat liées à l'activité partielle (317 K€) et à la compensation de perte de chiffre d'affaires (210 K€).

Le coût de la dette, aux environs de 2 %, est stable.

Dans le cadre de ce contrat de 30 ans, des taux de rentabilité ont été prévus : un taux de rentabilité interne (TRI) nominal du projet<sup>8</sup>, avant impôts, de 4,25 % et un TRI actionnaire<sup>9</sup> nominal, après impôts, de 15,55 % défini au moment de la signature du contrat.

Le TRI actionnaire prévu n'est plus pertinent au regard de l'abandon de la dette subordonnée par les actionnaires en 2015 (9,4 M€).

6 Le ratio de rentabilité économique est le rapport entre le résultat économique (résultat d'exploitation + reprise de subvention d'investissement) et les capitaux stables (capitaux propres hors résultat net non encore affecté + dettes financières hors avances et acomptes).

7 Le ratio de rentabilité globale est le rapport entre le résultat net de l'exercice et le chiffre d'affaires de l'exercice.

8 Le taux de rentabilité interne d'un projet permet de mesurer la rentabilité intrinsèque d'un projet indépendamment de son mode de financement. « Nominal » signifie au moment du bouclage financier.

9 Le TRI actionnaire ou TRI fonds propres permet d'évaluer le taux de rentabilité interne des capitaux investis par les actionnaires dans le projet. Il tient compte des fonds propres apportés par les actionnaires (dont la dette subordonnée actionnaires et les apports en compte-courant) et des flux attendus par les actionnaires sur la durée du contrat (intérêts et dividendes).

## **2.5. Les perspectives 2022**

### **La crise sanitaire**

Dans le contexte de crise sanitaire qui se poursuit en 2021, SBA précise dans son rapport annuel que : *des incertitudes supplémentaires pèsent également sur les événements sportifs, concerts et séminaires qui seront organisés en 2021 voire les années suivantes et donc sur les futures recettes de SBA. La crise du Covid-19 impactera en 2021 et les années suivantes l'équilibre économique de SBA.*

La diminution des RNG dues au titre de l'exercice 2021 au *pro rata* des recettes annexes effectives, selon une méthode arrêtée en 2020, reste d'actualité au premier trimestre 2022 en raison des nouvelles restrictions administratives relatives à l'accueil du public au sein du stade Matmut Atlantique, mises en œuvre dès la fin 2021 et levées le 16 février 2022.

### **La clause de revoyure**

À la suite de la demande de SBA, en date du 28 avril 2020, d'activer le premier alinéa de l'article 14 du contrat prévoyant une clause de revoyure quinquennale, un mémoire technique a été adressé à la Métropole le 22 janvier 2021. Les informations complémentaires, demandées par la Métropole par courrier du 18 février 2021 et reçues par courrier du 19 juin 2021, font l'objet de discussions.

### **La mauvaise posture sportive et financière du FCGB, club résident du stade**

Pour mémoire, le FCGB, club résident du stade Matmut Atlantique, a été racheté le 23 juillet 2021 par la société Jogo Bonito Group.

A mi-année 2022, la situation financière du club est préoccupante (67 M€ de déficit au 30/06/2021, derniers résultats connus). Sa situation sportive l'est tout autant avec une

relégation sportive en Ligue 2 au soir de la 38<sup>ème</sup> journée de la saison 2021/2022. Le maintien du FCGB en Ligue 2 a finalement été acté par le comité exécutif de la Fédération Française de Football (FFF), réuni en comité extraordinaire, le 27 juillet 2022.

### **La programmation de l'activité**

Bordeaux Métropole, en lien avec la ville de Bordeaux, est pleinement mobilisée au quotidien pour faire atterrir de nouveaux grands événements dans le stade Matmut Atlantique dans un souci de promotion du sport, de rayonnement d'un Equipement d'Intérêt Métropolitain et au-delà de l'ensemble du territoire de la métropole.

Dans ce même souci de promotion du sport et des équipements métropolitains, de nombreux projets sont en cours à l'horizon 2021-2025. Bordeaux Métropole accueillera également 5 matchs lors de la Coupe du Monde de Rugby en 2023 et au moins 7 matchs de football lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

La Métropole accueillera également les demi-finales de Top 14 de rugby en 2025.

A noter également que le stade Matmut Atlantique a reçu pour la première fois depuis son inauguration en 2015 l'Equipe de France de Rugby le dimanche 14 novembre 2021. Le match a opposé le XV de France à l'équipe de Géorgie dans le cadre de la tournée de novembre 2021.

### **Les actions en matière de développement durable**

Conformément au contrat de partenariat (annexe 10.2), le Comité de Développement Durable s'est réuni le 17 décembre 2021. SBA souhaite poursuivre deux démarches qui ont été engagées, à savoir : favoriser les mobilités douces (à l'instar de la voie verte dédiée aux vélos mise en place lors de la l'accueil des demi-finales du Top 14) mais également sensibiliser davantage les spectateurs aux pratiques éco-responsables, notamment dans le circuit de la chaîne alimentaire (partenariat avec la banque alimentaire et les restos du cœur) et du tri des déchets (échanges engagés avec les sociétés Pena, Elise, etc.).

SBA poursuit également sa démarche de poursuite de recherches d'économie en matière de consommation énergétique.

### **Le programme de GER**

Un programme de GER était prévu au contrat à sa signature sur la base du projet de travaux.

Ce programme global sur la totalité du contrat de partenariat a été actualisé par SBA au 31/12/2018 et présenté le 14 février 2019 pour prendre en compte les travaux effectivement réalisés. Des mises à jour sont faites annuellement par l'exploitant sur les dépenses réelles.

Une actualisation du programme, telle que réalisée en 2018, est proposée par l'exploitant en 2024 à l'issue des grandes manifestations sportives, soit un peu moins de dix ans après la mise en exploitation de l'équipement.

Bordeaux Métropole engage en septembre 2022 un audit technique externe du programme de GER dans le but de s'assurer de son adéquation avec les objectifs d'entretien de l'équipement de l'exploitant. Les conclusions de cette mission sont attendues d'ici la fin 2022.

### **La situation financière**

Le modèle financier prévoit un résultat net de l'exercice 2022 de – 261 K€.

Le déficit sera en réalité très supérieur à ce prévisionnel. SBA prévient que pour éviter une cessation de paiement début 2023, *il convient de mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2022 une modification du contrat de partenariat dans le cadre de la clause de revoyure quinquennale.*

### **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1/ Le contrat

1.1 Le fonctionnement du modèle financier et la comparaison avec le réalisé

1.2 Les redevances

1.3 Le coût immobilisé du stade

Annexe 2 / L'identité de SBA

Annexe 3 / Les faits significatifs

Annexe 4 / Glossaire et lexique

Annexe 5 / Liste des documents transmis

Annexe 6 / Liste des contrôles effectués

Annexe 7 / Le suivi opérationnel du contrat

7.1 L'exploitation

7.2 Les instances de suivi

7.3 Sinistres Dommage-ouvrage

7.4 Les performances 2021

Annexe 8 / Le Gros entretien renouvellement (GER)

Annexe 9 / Les achats et autres charges externes (AACE)

Annexe 10 / Les flux intra-groupes

Annexe 11 / Les impôts et taxes

Annexe 12 / Les effectifs et charges de personnel

Annexe 13 / Le coût net du stade pour Bordeaux Métropole

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---